

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Edmond-de-Grantham, tenue le 6 mai 2025, à 19h30, à la salle du conseil située au chalet des loisirs au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, à Saint-Edmond-de-Grantham.

Sont présents les conseillers suivants:

Siège # 1	VACANT	Siège # 2	M. Steve Courchesne
Siège # 3	M. Austin Leavey	Siège # 4	M. Christian Lupien
		Siège # 6	M. Samuel Lanoie

Est absente la conseillère suivante :

Siège # 5 Mme Marie-Claude Durand

Sous la présidence de Monsieur Richard Kirouac, maire.

Mme Sonya Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Richard Kirouac.
(Code municipal du Québec - article 147)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Richard Kirouac, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 77-05-2025

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Steve Courchesne,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'adopter l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

- 3.1 Règlement #409-2025 modifiant le règlement #384-2023 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
- 3.2 Demande de dérogation mineure – lot 5 466 082

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 6.1 Comptes à payer
- 6.2 Dépôt - états comparatifs
- 6.3 Abolition du programme RénoRégion
- 6.4 Achat et installation d'un serveur
- 6.5 MADA – nomination des membres du comité

- 6.6 Contribution aux « P'tites boîtes à lunch » de la Fondation de la Tableée populaire
- 6.7 Formations Sygem – adjointe comptable et administrative
- 6.8 Programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2019-2023 – fin et montant reçu
- 6.9 Réparation terrain derrière le chalet des loisirs – adjudication
- 6.10 Réparations et remise à niveau du terrain derrière l'appentis - adjudication

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Embâcles rang 10 – ratification
- 7.2 Remplacement et nettoyage de ponceaux – demande de soumissions

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Ministère de la Sécurité publique : services de la Sûreté du Québec – paiement de facture
- 8.2 Inspection bornes sèches – mandat

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 10.1 Règlement #409-2025 modifiant le règlement #384-2023 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments – adoption
- 10.2 Demande de dérogation mineure – lot 5 466 082

11. LOISIRS ET CULTURE

- 11.1 Demande d'autorisation de passage – Tour CIBC Charles-Bruneau
- 11.2 Fermeture du jeu d'eau automne 2025 – adjudication
- 11.3 Journée Verte – vente de garage sans permis au Carrefour citoyen Joseph-Gélinas
- 11.4 Achat et installation de filets brise-vent pour les terrains de pickleball - adjudication
- 11.5 Revêtement acrylique des terrains de pickleball et du jeu d'eau — adjudication
- 11.6 Changement d'orientation des terrains de pickleball – adjudication
- 11.7 Espace Nature-Lecture bibliothèque – adjudication
- 11.8 Espace Nature-Lecture bibliothèque – achat mobilier extérieur

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

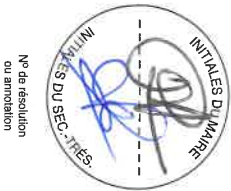
3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

3.1 RÈGLEMENT #409-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #384-2023 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

La nature et l'effet de ce règlement est de modifier le règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments #384-2023 prévu à l'article 145.41 à 145.41.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) afin d'y inclure certaines procédures administratives notamment en lien avec les recours pour exiger des travaux aux propriétaires de bâtiments vétustes ou délabrés au plus tard le 1^{er} avril 2026.

Conformément à l'avis public du 3 avril 2025, les informations sont données relativement à la demande.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires.



3.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 466 082

La demande de dérogation mineure du matricule 6882-68-2344 vise à reconnaître conforme la localisation d'un garage à construire en cour avant à 4 m, ceci ne respectant pas la marge avant exigée de 10 m et ni la cour avant de 15,58 m (résidence).

Conformément à l'avis public du 16 avril 2025, les informations sont données relativement à la demande;

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant ladite demande de dérogation mineure.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 78-05-2025

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, le secrétaire de la séance est dispensé d'en faire la lecture.

Sur proposition de Austin Leavey,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2025.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées, par le maire M. Richard Kirouac, à poser leurs questions conformément au règlement de la Municipalité.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 79-05-2025

La directrice générale et greffière-trésorière, Sonya Turcotte, dépose à cette séance du conseil la liste des incompressibles ainsi que la liste des comptes à payer, et le montant des salaires et charges sociales versés, à savoir :

TOTAL DES SALAIRES ET CHARGES	
AVRIL 2025 :	26 858.89 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER :	12 242.09 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES :	41 344.69 \$
GRAND TOTAL :	78 366.22 \$

Sur proposition de Austin Leavey,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire les paiements.

6.2 DÉPÔT – ÉTATS COMPARATIFS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose un rapport (*article 176.4 du Code Municipal du Québec*):

Le rapport compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

6.3 ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION

Résolution numéro 80-05-2025

La municipalité de Saint-Edmond-de-Granham demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision.

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme Rénorégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

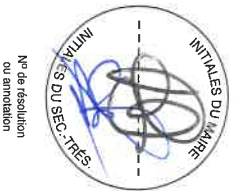
CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme Rénorégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;



CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénouRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

Sur proposition de Christian Lupien,
Il est résolu, à l'unanimité,

DE DEMANDER au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénouRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond–Bois-Francis, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- M^{me} Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- M^{me} Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- M^{me} Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- M. André Lamontagne, député de Johnson
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

6.4 ACHAT ET INSTALLATION D'UN SERVEUR

Résolution numéro 81-05-2025

Considérant que le serveur est désuet et que la Municipalité doit s'assurer de la conservation et de l'accès à ses données;

Considérant que les données de Sygem doivent être hébergées sur un serveur local;

Sur proposition de Samuel Lanoie,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat d'un nouveau serveur et d'en faire faire l'installation par François Allard Services Informatiques, pour une dépense estimée à 6 670,00 \$ incluant les taxes.

6.5 MADA – NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ

Résolution numéro 82-05-2025

Considérant que la MRC de Drummond a reçu une aide financière pour élaborer une démarche Municipalité amie des aînés (MADA) avec 16 municipalités de son territoire;

Considérant que la MRC de Drummond a signé le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec, qui l'autorisait à débiter la démarche en janvier 2020 avec 16 municipalités participantes;

Considérant que la MRC de Drummond ainsi que chaque municipalité participante à la démarche se doit de former un comité de pilotage dont le mandat est notamment d'élaborer la politique des aînés ainsi qu'un plan d'action MADA;

Considérant que la MRC de Drummond ainsi que chaque municipalité participante à la démarche se doit de former un comité de suivi dont le mandat est notamment de suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre une fois la certification MADA obtenue;

Considérant que deux sièges de ce comité doivent être réservés pour des personnes représentatives du milieu de vie des aînés par leurs engagements dans la communauté;

Sur proposition de Steve Courchesne,
Il est résolu unanimement,

D'autoriser la mise en place du comité de pilotage et de suivi de la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham, composé de :

M. Bernard Rioux, représentant des aînés
Mme Germaine Lambert, représentante des aînés
M. Pierre Cardin, représentant des aînés
Mme Guylaine Boisvert, représentante des aînés
Sonya Turcotte, directrice générale
Richard Kirouac, maire

De transmettre la présente résolution à la MRC de Drummond.

6.6 CONTRIBUTION AUX P'TITES BOÎTES À LUNCH DE LA FONDATION DE LA TABLEE POPULAIRE – TOURNOI DE GOLF DE LA MRC DE DRUMMOND

Résolution numéro 83-05-2025

Considérant que la 32^e édition du tournoi de golf Les P'tites boîtes à lunch de la Tablee (PBLT) de la MRC de Drummond aura lieu le 12 juin 2025;

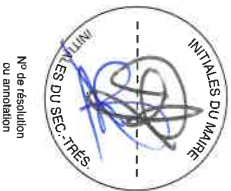
Considérant le besoin grandissant de ce service;

Considérant que les élus du conseil municipal se sentent directement interpellés par la situation;

Considérant que le montant est directement relié au nombre d'habitants de Saint-Edmond-de-Grantham, soit 832 selon le dernier décret officiel paru dans la Gazette le 26 décembre 2024;

Sur proposition de Austin Leavey,
Il est résolu, à l'unanimité,

De verser un montant de 832,00 \$, soit 1 \$ par habitant, pour la cause des P'tites boîtes à lunch de la MRC de Drummond qui sera remis à la Fondation de la Tablee Populaire.



N° de résolution
ou annulation

6.7 FORMATIONS SYGEM – ADJOINTE COMPTABLE ET ADMINISTRATIVE

Résolution numéro 84-05-2025

Considérant le besoin de formation du logiciel Sygem pour l'adjointe comptable et administrative;

Considérant que Sygem est un outil utilisé au quotidien dans le cadre de ce poste;

Considérant que les deux formations visées :

- Sygem – Général 265 \$ avant taxes
- Taxation – MAJ 265 \$ avant taxes

Sur proposition de Steve Courchesne,

Il est résolu unanimement,

D'autoriser la dépense de 530,00 \$ avant taxes pour les deux formations citées ci-haut à l'intention de l'adjointe comptable et administrative.

6.8 PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECO) 2019-2023 – FIN ET MONTANT REÇU

Résolution numéro 85-05-2025

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sonya Turcotte, informe que toutes les résolutions ont été traitées et transmises à qui de droit avec le rapport comptable de Daniel Tétrault, CPA, auditeur.

La Municipalité, à la suite de la reddition de compte finale, a reçu le dernier montant à recevoir de la subvention de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECO 2019-2023) soit un montant de 241 219,00 \$.

6.9 RÉPARATION DU TERRAIN DERRIÈRE LE CHALET DES LOISIRS - ADJUDICATION

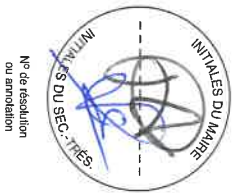
Résolution numéro 86-05-2025

CONSIDÉRANT l'incident survenu derrière le chalet des loisirs le samedi 5 avril 2025 et qu'il y a eu méfait abimant le terrain;

CONSIDÉRANT QUE le terrain doit être réparé;

Sur proposition de Christian Lupien,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'octroyer le contrat à Construction Étienne Lafleur et fils inc. au montant de 400,00 \$ avant taxes pour la réparation du terrain soit remise à l'état du terrain par l'ajout de terre et le nivelage et que les travaux soient réalisés avant le début du camp de jour afin d'assurer la sécurité des enfants.



6.10 RÉPARATIONS ET REMISE À NIVEAU DU TERRAIN DERRIÈRE L'APPENTIS - ADJUDICATION

Résolution numéro 87-05-2025

CONSIDÉRANT QU'IL y a un incident derrière le chalet des loisirs le samedi 5 avril 2025 et que Construction Étienne Lafleur et fils inc. effectuera les travaux de remise en état du terrain;

CONSIDÉRANT QUE deux trous d'hommes au terrain de soccer se sont minés et que pour la sécurité des personnes qui circulent sur le terrain il faut effectuer des travaux de réparation;

CONSIDÉRANT QUE la construction de l'appentis est terminé et qu'il faut remettre à l'état le terrain au pourtour de celui-ci;

Sur proposition de Samuel Lanoie,
Il est résolu, à l'unanimité,

De profiter de la présence des équipements déjà sur place au moment de la réparation du terrain derrière le chalet des loisirs pour effectuer les travaux en octroyant le contrat à Construction Étienne Lafleur et fils inc. au montant de 3 000,00 \$ avant taxes.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 EMBÂCLES RANG 10 - RATIFICATION

Résolution numéro 88-05-2025

CONSIDÉRANT QUE trois embâcles dans le rang 10 ont été signalés le 14 avril sur le cours d'eau - Partie supérieure – Rivière David;

CONSIDÉRANT QU'IL fallait agir en urgence et que les travaux soient réalisés le plus rapidement possible pour prévenir les débordements et problèmes sur les terrains voisins;

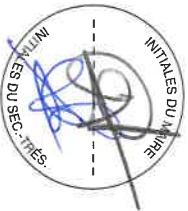
CONSIDÉRANT QUE le Ministère et la MRC nous permettent d'intervenir en urgence pour démanteler ce type embâcle et de leur signaler les travaux après;

CONSIDÉRANT QUE deux de ces embâcles sont sur le terrain d'une propriété et que les frais pour cette partie seront assumés par le propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a été avisé et qu'il accepte d'être facturé directement par l'entrepreneur qui exécutera les travaux;

CONSIDÉRANT QUE pour accéder aux embâcles, l'entrepreneur doit passer sur le terrain d'un autre citoyen et que celui-ci a accordé un droit de passage sans aucun frais sachant que son terrain risque d'être abîmé par la machinerie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité payera les frais des travaux pour un seul embâcle créé par des troncs d'arbres et débris accumulés soit celui qui se trouve près du chemin dans le rang 10;



N° de résolution
ou annulation

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'intervention à la MRC de Drummond de travaux d'entretien pour corriger correctement la situation à long terme n'est nécessaire;

Sur proposition de Steve Courchesne,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'entériner la dépense de 3 330,00 \$ avant taxes pour les travaux effectués par Émondage Thibeault pour l'excavation et le démantèlement de l'embâcle situé près du chemin dans le rang 10;

D'envoyer cette résolution à la MRC de Drummond.

7.2 REMPLACEMENT/NETTOYAGE DE PONCEAUX ET DE FOSSÉ – DEMANDE DE SOUMISSIONS

Résolution numéro 89-05-2025

Considérant les recommandations de l'ingénieur ayant fait l'inventaire des ponceaux en 2024;

Considérant qu'un (1) ponceau transversal dans le rang 10 doit être remplacé pour rendre les déplacements et la route sécuritaire;

Considérant que trois (3) ponceaux transversaux doivent être nettoyés sur la rue Notre-Dame-de-Lourdes, la route Béliveau et le rang 8;

Considérant que le nettoyage du fossé sur la route Béliveau sur une distance d'environ 20 à 30 pieds est nécessaire au bon écoulement des eaux et à la préservation de la chaussée;

Sur proposition de Austin Leavey,
Et résolu, à l'unanimité,

Que le conseil autorise la directrice générale à demander des soumissions pour les services d'entrepreneurs pouvant réaliser les travaux liés au remplacement et au nettoyage de ponceaux dans le rang 10, le rang 8, la rue Notre-Dame-de-Lourdes et la route Béliveau en plus du nettoyage d'environ 20 à 30 pieds de fossé sur la route Béliveau.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – PAIEMENT DE FACTURE

Résolution numéro 90-05-2025

Attendu que la facture 2025 au montant de 121 546,00 \$ est payable en deux versements, dont le premier, au montant de 60 773,00 \$ au plus tard le 30 juin 2025 et le 2^e versement, au montant de 60 773,00 \$ payable au plus tard le 31 octobre 2025;

Sur proposition de Austin Leavey,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'autoriser le premier versement au ministère de la Sécurité publique au montant de 60 773,00 \$, pour les services de la Sûreté du Québec 2025.

8.2 INSPECTION BORNES SÈCHES – MANDAT

Résolution numéro 91-05-2025

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le maintien et la mise à niveau des sources d'eau disponibles par l'aménagement de bornes sèches et des terrains qui y sont adjacents pour les véhicules d'intervention incendie;



Considérant qu'une inspection annuelle des bornes sèches est inscrite au plan de mise en œuvre prévu pour l'année 12;

Considérant que l'élaboration d'une entente d'inspection annuelle répétitive par une compagnie spécialisée pour assurer une conformité maximale doit être faite dans l'an 1 du nouveau schéma de couverture de risque;

Sur proposition de Christian Lupien,
Il est résolu, à l'unanimité,

De mandater SOS BORNES SÈCHES inc. pour l'inspection annuelle des cinq (5) bornes sèches (points d'eau) pour les années 2025, 2026 et 2027 au montant de 11 261,80 \$ taxes incluses soit :

- 3 640,00 \$ plus taxes pour 2025 (première inspection et analyse)
- 3 265,00 \$ plus taxes pour 2026 (inspection)
- 3 265,00 \$ plus taxes pour 2027 (inspection)

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 RÈGLEMENT #409-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #384-2023 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS - ADOPTION

Résolution numéro 92-05-2025

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement 384-2023 en respect de l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, permettant d'établir des normes et des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit modifier le règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments #384-2023 prévu à l'article 145.41 à 145.41.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) afin d'y inclure certaines procédures administratives notamment en lien avec les recours pour exiger des travaux aux propriétaires de bâtiments vétustes ou délabrés au plus tard le 1^{er} avril 2026;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} avril 2025 par Steve Courchesne, conseiller, et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée de consultation publique a eu lieu à la séance du 6 mai 2025 précédant l'adoption du second projet de règlement;

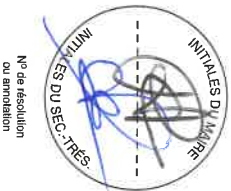
CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté au second projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption applicable du règlement a été suivie;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents;

Sur proposition de Steve Courchesne,
Il est résolu, à l'unanimité,

QUE le règlement #409-2025 soit et est adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.



10.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT5 466 082

Résolution numéro 93-05-2025

Demande de dérogation mineure no. DM-2025-04-002
Propriété située sur le lot 5 466 082 du cadastre de Québec
Matricule : 6882-68-2344

Demande de dérogation mineure pour le lot 5 466 082 portant sur la localisation d'un bâtiment accessoire (garage) en cour avant

Considérant que le propriétaire du lot 5 466 082 veut procéder à la construction d'un bâtiment accessoire (garage) en cour avant;

Considérant que la dérogation demandée est a été analysée avec diligence par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) selon les critères d'évaluation;

Considérant que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité;

Considérant que l'application du règlement de zonage causerait un préjudice sérieux dans l'immédiat au demandeur;

Considérant que le CCU recommande cette demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'un bâtiment accessoire (garage);

En conséquence,
Sur proposition de Christian Lupien,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'accepter la demande de dérogation mineure pour ainsi permettre la localisation d'un bâtiment accessoire (garage) en cour avant.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE – TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU

Résolution numéro 94-05-2025

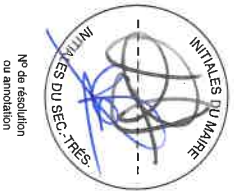
Considérant la lettre reçue le 3 mai 2025 de la Fondation Charles-Bruneau pour Le Tour CIBC Charles-Bruneau étant un rendez-vous cycliste qui en sera à sa 29^e édition du 1^{er} au 4 juillet prochains;

Considérant la demande de droit de passage sur la route 122 dans Saint-Edmond-de-Grantham le vendredi 4 juillet de 8 h 41 à 9 h 14;

Considérant que sur la route, les cyclistes seront répartis en 13 pelotons de 15 cyclistes ou moins, en fonction de leur vitesse de croisière et qu'ils seront escortés par des véhicules de l'organisation (véhicules suiveurs, escortes motos, premiers soins, dépannage mécanique et véhicules balais);

Considérant qu'aucune fermeture de route n'est nécessaire et que l'organisation travaille en étroite collaboration avec le ministère des Transports du Québec pour l'obtention des autorisations concernant l'utilisation des routes numérotées;

Sur proposition de Samuel Lanoie,
Il est résolu, à l'unanimité,



D'autoriser le passage du Tour CIBC Charles-Bruneau sur la route 122 à Saint-Edmond-de-Grantham le 4 juillet 2025 de 8 h 41 à 9 h 14.

11.2 FERMETURE DU JEU D'EAU AUTOMNE 2025 – ADJUDICATION

Résolution numéro 95-05-2025

Considérant que ce jeu d'eau provient de Tessier Récréo-parc;

Considérant la soumission reçue de Tessier Récréo-parc au montant de 470,00\$ plus taxes pour la fermeture du jeu d'eau sans formation à l'automne 2025;

Considérant

Sur proposition de Steve Courchesne,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que le conseil procède à l'octroi du contrat à Tessier Récréo-Parc pour la fermeture du jeu d'eau pour l'année 2025 au coût 470,00 \$ plus taxes.

11.3 JOURNÉE VERTE – VENTE DE GARAGE SANS PERMIS AU CARREFOUR CITOYEN JOSEPH-GÉLINAS

Résolution numéro 96-05-2025

Considérant qu'il y aura remise de plants d'arbres le samedi 17 mai offerts par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts par l'entremise de l'Association forestière du sud du Québec;

Considérant qu'une demande citoyenne a été reçue afin d'offrir aux citoyens qui le souhaitent de tenir une vente de garage la même journée sous le Carrefour citoyen Joseph-Gélinas;

Considérant que le règlement #393-2024 stipule à l'article 11 que la Municipalité permet annuellement la tenue de ventes de garage sur tout le territoire de la Municipalité aux dates correspondant à la fin de semaine avant la fête des Patriotes et la fin de semaine avant la fête du Travail ne requérant aucun permis;

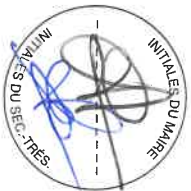
Sur proposition de Steve Courchesne,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que le conseil met à la disposition des citoyens de Saint-Edmond-de-Grantham uniquement l'emplacement du Carrefour citoyen Joseph-Gélinas pour la journée du 17 mai 2025 pour ceux intéressés à tenir une vente de garage;

Que la Municipalité ne fournit aucun équipement (tables et chaises);

Que chaque citoyen sera responsable de son emplacement sous le Carrefour citoyen Joseph-Gélinas ou au pourtour (table, chaise et items à vendre) et qu'il devra s'assurer de repartir en fin de journée, au plus tard à 20 h 00, avec tous les items qu'il aura apportés et s'engage à laisser l'endroit propre;

Qu'un publiposte soit envoyé pour informer les citoyens.



11.4 ACHAT ET INSTALLATION DE FILETS BRISE-VENT POUR LES TERRAINS DE PICKLEBALL - ADJUDICATION

Résolution numéro 97-05-2025

Considérant que le projet Amélioration et optimisation des infrastructures sportives et de loisirs a été accepté par le Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond;

Considérant que l'achat et l'installation d'un filet brise-vent fait partie du projet;

Sur proposition de Samuel Lanoie,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat et à l'installation d'un filet brise-vent pour le terrain de pickleball chez Filets Nad's au montant de 3 700,00 \$ avant taxes pour les filets, quincaillerie, installation et mobilisation;

De passer cette dépense au Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond.

11.5 REVÊTEMENT ACRYLIQUE DES TERRAINS DE PICKLEBALL ET DU JEU D'EAU – ADJUDICATION

Résolution numéro 98-05-2025

Considérant que le projet Amélioration et optimisation des infrastructures sportives et de loisirs a été accepté par le Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond;

Considérant que le revêtement acrylique des terrains de pickleball et du jeu d'eau font partie du projet;

Sur proposition de Christian Lupien,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'octroyer le contrat à Indik Inc. au montant de 19 325,00 \$ avant taxes pour la réalisation des travaux de revêtement d'acrylique sur les deux terrains de pickleball et le jeu d'eau;

De passer cette dépense au Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond.

11.6 CHANGEMENT D'ORIENTATION DES TERRAINS DE PICKLEBALL - ADJUDICATION

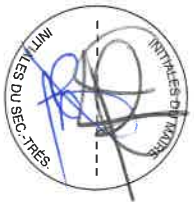
Résolution numéro 99-05-2025

Considérant que le projet Amélioration et optimisation des infrastructures sportives et de loisirs a été accepté par le Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond;

Considérant le changement d'orientation des deux terrains de pickleball permettant ainsi aux joueurs une meilleure visibilité à cause du soleil;

Considérant que le changement d'orientation implique le déplacement des deux filets et donc de quatre (4) poteaux;

Sur proposition de Steve Courchesne,
Il est résolu, à l'unanimité,



D'octroyer le contrat au montant de 948,00 \$ avant taxes à Clôtures PRO pour réinstaller les poteaux existants aux nouveaux emplacements;

De passer cette dépense au Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond.

11.7 ESPACE NATURE-LECTURE BIBLIOTHÈQUE - ADJUDICATION

Résolution numéro 100-05-2025

Considérant que le projet *Espace Nature-Lecture* a été retenu par le Fonds de la ruralité 2023 de la MRC de Drummond;

Considérant les deux soumissions reçues pour la réalisation du projet;

- | | |
|-------------------------------|--------------------------|
| • Marc-André Paysagiste | 33 629,10 \$ avant taxes |
| • Art Nature Aménagement inc. | 41 100,00 \$ avant taxes |

Sur proposition de Christian Lupien,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'octroyer le contrat au montant de 33 629,10 \$ avant taxes à Marc-André Paysagiste pour la réalisation du projet Espace Nature-Lecture dont les travaux débiteront en mai pour se terminer au plus tard en juin 2025;

De passer cette dépense au Fonds de la ruralité 2023 de la MRC de Drummond.

11.8 ESPACE NATURE-LECTURE BIBLIOTHÈQUE – ACHAT MOBILIER EXTÉRIEUR

Résolution numéro 101-05-2025

Considérant que le projet *Espace Nature-Lecture* a été retenu par le Fonds de la ruralité 2023 de la MRC de Drummond;

Considérant que du mobilier extérieur en plastique recyclé fait partie du projet soit une table de pique-nique de six (6) pieds, une table de pique-nique adaptée pour fauteuil roulant de sept pieds et demi (7,5 pieds), deux bancs de parc de six (6) pieds et ancrage mécanique antivol;

Considérant qu'il faut considérer un délai de 10 à 12 semaines pour la fabrication et la livraison du mobilier;

Sur proposition de Samuel Lanoie,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'autoriser la directrice générale, Mme Sonya Turcotte, à procéder à l'achat du mobilier cité ci-haut au montant de 6 763,94 \$ avant taxes chez Simexco;

De passer cette dépense au Fonds de la ruralité 2023 de la MRC de Drummond.



12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

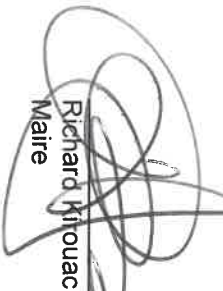
Les personnes présentes sont invitées, par le maire M. Richard Kirouac, à poser leurs questions conformément au règlement de la Municipalité.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 102-05-2025

Sur proposition de Christian Lupien,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20 h 06.


Richard Kirouac
Maire


Sonya Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.


Sonya Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière

Le présent procès-verbal reflète la séance ordinaire du conseil 6 mai 2025. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 3 juin 2025.